Société de développement
de la Baie James

Rapport du
1er janvier 1990 au
31 mars 1990

TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration

Société de développement de la Baie James 1

Entités affiliées

Société de tourisme de la Baie James (SOTOUR) 2

Somine inc. 2

Feral 3

Société de développement autochtone de la Baie James (SODAB) 3

Rapport d'activités

Société de développement de la Baie James 4

États financiers 5

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

Conseil d'administration, avant mars 1990

Président: Laurent Levasseur

Administrateurs: Jean-louis Dulac
Florent Gagné
René Gingras
Jean-Jacques Lefebvre

Direction

Vice-président exécutif: Donald R. Murphy

Secrétaire: M^{e} Réal Lavigne

Trésorier: Claude Hubert

Conseil d'administration, après mars 1990

Président: Laurent Levasseur

Administrateurs: Robert-Paul Chauvelot
Jean-louis Dulac
Léo-Paul Larouche
René Paquet

Direction

Vice-président exécutif: Donald R. Murphy

Secrétaire: M^{e} Réal Lavigne

Trésorier: Claude Hubert

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

Entités affiliées

Société de tourisme de la Baie James (SOTOUR)

Conseil d'administration

Président: Laurent Levasseur

Administrateurs: Jean-Louis Dulac
Florent Gagné
René Gingras
Jean-Jacques Lefebvre

Direction

Vice-président exécutif: Donald R. Murphy

Secrétaire: M^{e} Réal Lavigne

Trésorier: Claude Hubert

Somine inc.

Conseil d'administration

Président: Jean-Jacques Lefebvre

Administrateur: Donald R. Murphy

Secrétaire: M^{e} Réal Lavigne

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

Entités affiliées

FERAL

Président: Gilles Dionne

Administrateurs: Donald R. Murphy
Claude Hubert
Réal Lavigne

Nota Bene

L'identité des représentants de Cleveland Cliff ne nous est pas connue.

Société de développement autochtone de la Baie James (SODAB)

Administrateurs: Gilbert Boissé
Donald Lemay
Walter Hughboy
Roderick Pachano

Direction

Directeur général: Andrew Moar

Secrétaire: Robert Mainville

Société de développement de la Baie James

Au cours des trois premiers mois de 1990, la Société de développement de la Baie James a essentiellement poursuivi ses activités entreprises l'année précédente.

Le travail sur le plan de développement a continué comme les discussions au sujet de la gestion des terres du secteur de Radisson. Des rencontres avec l'Hydro-Québec et la Société d'Énergie de la Baie James quant au financement des travaux de construction d'une nouvelle aérogare à l'aéroport La grande rivière ainsi qu'avec le gouvernement fédéral pour la location de locaux se sont poursuivies.

La Société, devant l'impasse des négociations avec le distributeur du moment, a décidé de ne pas renouveler l'entente de vente des carburants à l'aéroport La grande rivière. Elle a créé une compagnie, Les pétroles Taïga inc., afin de s'en charger.

La Société a aussi entrepris des négociations avec l'Hydro-Québec pour louer à cette dernière ses installations du kilomètre 257 de la route de la Baie James, au bord de la rivière Rupert. Il serait en effet avantageux pour l'Hydro-Québec d'y loger son personnel des études d'avant-projet du complexe Nottaway, Broadback et Rupert.

A l'interne, la Société s'est dotée d'une direction générale et d'une direction du développement régional et a pourvu les deux postes.

Il faut aussi souligner l'arrivée de trois nouveaux administrateurs au Conseil, Messieurs Robert-Paul Chauvelot, Léo-Paul Larouche et René Paquette en remplacement de Messieurs Jean-Jacques Lefebvre, Florent Gagné et René Gingras.

ÉTATS FINANCIERS

Sommaire

Société de développement de la Baie James 6

Somine inc. 21

Société de tourisme de la Baie James 27

Fer Albanel limitée 32

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET
ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1990

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

31 MARS 1990

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laurent Levasseur

Robert-Paul Chauvelot

Léo-Paul Larouche

Jean-Louis Dulac

René Paquette

DIRECTION

Donald R. Murphy, Vice-président exécutif

Réal Lavigne, secrétaire

Claude Hubert, trésorier

KPMG Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

4, rue Principale Nord
Amos (Québec)
J9T 2K6

Téléphone (819) 732-5275
Télécopieur (819) 732-0739

La Sarre
Rouyn-Noranda
Val d'Or
Timmins

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Madame la ministre Lise Bacon
Responsable de l'application de la Loi sur le
développement de la région de la Baie James
Hôtel du Gouvernement
Québec

Nous avons vérifié le bilan de Société de développement de la Baie James au 31 mars 1990 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice de 3 mois terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice de 3 mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Amos, le 30 juin 1990

Membre de
Klynveld Peat Marwick Goerdeler

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1990

Résultats	1
Déficit	2
Bilan	3
Évolution de la situation financière	4
Notes complémentaires	5 - 10

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	3 mois 31 mars 1990	12 mois 31 décembre 1989
RECOUVREMENT - SEBJ, HYDRO-QUÉBEC ET ENTITÉS AFFILIÉES	1 488 312 $	6 902 294 $
REVENUS D'OPÉRATION	697 105	2 092 896
RÉDEVANCES - LES RESSOURCES DU LAC MESTON INC.	520 000	560 000
	2 705 417	9 555 190
REMISE DE REVENUS - SEBJ, HYDRO-QUÉBEC	132 260	636 140
REVENUS NETS	2 573 157	8 919 050
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	279 761	1 284 037
Dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration	1 669 288	7 177 706
Amortissements	57 063	231 163
Intérêts et frais bancaires	82 520	284 865
	2 088 632	8 977 771
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	484 525	(58 721)
POSTE EXTRAORDINAIRE		400 000
BÉNÉFICE NET	484 525 $	341 279 $

KPMG Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

DÉFICIT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	3 mois 31 mars 1990	12 mois 31 décembre 1989
SOLDE AU DÉBUT	(59 369 933)$	(59 711 212)$
BÉNÉFICE NET	484 525	341 279
SOLDE À LA FIN	(58 885 408)$	(59 369 933)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

BILAN

31 MARS 1990

	31 mars 1990	31 décembre 1989
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	721 028 $	95 141 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 893 891	1 900 000
Débiteurs (note 3)	1 884 897	2 389 099
Avances à des compagnies affiliées	97 879	96 080
Frais imputables au prochain exercice	4 948	18 838
	4 602 643	4 499 158
PLACEMENTS (note 4)	2 966 599	2 967 605
IMMOBILISATIONS (note 5)	2 029 886	2 085 533
INFRASTRUCTURES	91 000	91 000
	9 690 128 $	9 643 296 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

	31 mars 1990	31 décembre 1989
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires (note 6)	2 584 653 $	2 563 638 $
Créditeurs et frais courus	1 517 451	1 987 054
Rétenues sur contrats	170 932	160 037
	4 273 036	4 710 729
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 7)	60 000 000	60 000 000
SURPLUS D'APPORT	4 302 500	4 302 500
DÉFICIT (note 8)	(58 885 408)	(59 369 933)
	5 417 092	4 932 567
	9 690 128 $	9 643 296 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	3 mois 31 mars 1990	12 mois 31 décembre 1989
EXPLOITATION		
Bénéfice (perte) avant poste extraordinaire	484 525 $	(58 721)$
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissements	57 063	231 163
Profit sur ventes d'immobilisations	(19 022)	(17 104)
	522 566	155 338
Règlement d'un litige		400 000
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	57 585	(549 142)
LIQUIDITÉS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	580 151	6 196
INVESTISSEMENT		
Encaissement de prêts	1 006	12 505
Achats d'immobilisations	(1 416)	(626 156)
Ventes d'immobilisations	19 022	29 702
Contributions SEBJ et Hydro-Québec		358 683
LIQUIDITÉS PROVENANT DE (ABSORBÉES PAR) L'INVESTISSEMENT	18 612	(225 266)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	598 763	(219 070)
INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	(568 497)	(349 427)
LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE) À LA FIN (note 9)	30 266 $	(568 497)$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES -

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1990

1. EXISTENCE JURIDIQUE ET TYPE D'ACTIVITÉS

La Société de développement de la Baie James (SDBJ) est une société paragouvernementale constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James - 1977 LRQ c.D-8, dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour objet de susciter le développement et l'exploitation des richesses naturelles autres que les ressources hydroélectriques qui se trouvent sur le territoire de la Baie James ainsi que de voir à l'administration et à l'aménagement de ce territoire.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont destinés à la Ministre responsable de l'application de la Loi sur le développement de la région de la Baie James soit, la Ministre de l'Énergie et Ressources, l'Assemblée Nationale du Québec et toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Compte tenu de la décision du conseil d'administration de dissoudre les filiales, nous croyons qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la SDBJ. À l'exception du placement dans la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab) qui est comptabilisé au coût parce que l'accroissement de l'avoir net de Sodab ne peut être distribué à ses actionnaires, tous les autres placements de la SDBJ dans chacune de ses filiales sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

IMMOBILISATIONS

Le coût non amorti des immobilisations est réduit des contributions de tierces parties. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant sur les périodes suivantes:

Immeubles	20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Machinerie et équipement	3 ans
Matériel roulant	3 ans

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1990

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES (suite)

INFRASTRUCTURES

En vertu d'une convention avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), la SDBJ a fait construire les infrastructures requises par la SEBJ telles que les routes permanentes et d'hiver, ponts, aéroports et centre-ville de la Municipalité de la Baie James agglomération de Radisson au coût total de 408 390 660 $. La SEBJ assumait jusqu'au 31 décembre 1985, 99 % des coûts nets de construction, soit 400 766 705 $, et 100 % des frais d'entretien et d'exploitation. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 1985 une dévaluation de 7 526 955 $ a été enregistrée afin d'en refléter la valeur de réalisation. La SDBJ a la propriété exclusive de ces infrastructures mais ne peut les aliéner, les céder et les transporter sans le consentement de la SEBJ. Les frais d'entretien et d'exploitation concernant la route et l'aéroport sont assumés conjointement par la SEBJ et Hydro-Québec.

IMPÔTS SUR LE REVENU

Étant des sociétés paragouvernementales, la SDBJ et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

3. DÉBITEURS

	31 mars 1990	31 décembre 1989
Société d'énergie de la Baie James	767 225 $	1 053 329 $
Hydro-Québec	512 089	772 409
Portion à court terme des prêts à recevoir	6 175	7 951
Autres	-734 498	690 500
	2 019 987	2 524 189
Provision pour créances douteuses	135 090	135 090
	1 884 897 $	2 389 099 $

KPMG Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1990

4. PLACEMENTS

	31 mars 1990	31 décembre 1989
PLACEMENTS DANS LES FILIALES		
Actions de Somine inc. détenues à 100 %	1 $	1 $
Actions de Sodab détenues à 51 %	510	510
Actions de Société de Tourisme de la Baie James détenues à 100 %	100	100
Actions de Fer Albanel limitée détenues à 51 %	1	1
	612	612
PLACEMENT EN ACTIONS		
2 875 778 actions ordinaires de Les Ressources Campbell inc. (valeur boursière 1990, 2 473 169 $; 1989, 2 616 958 $)	2 965 514	2 965 514
	2 966 126	2 966 126
Prêts à recevoir	473	1 479
	2 966 599 $	2 967 605 $

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé et contributions	31 mars 1990 Coût non amorti	31 décembre 1989 Coût non amorti
Terrains	94 914 $		94 914 $	94 914 $
Immeubles	4 301 759	2 521 273 $	1 780 486	1 826 057
Maisons modulaires	861 668	797 391	64 277	66 665
Mobilier et équipement de bureau	1 359 422	1 293 204	66 218	69 526
Machinerie et équipement	1 631 601	1 631 601		
Matériel roulant	2 133 175	2 109 184	23 991	28 371
	10 382 539 $	8 352 653 $	2 029 886 $	2 085 533 $

Un montant de 5 288 796 $ est inclus dans l'amortissement cumulé à titre de contributions de la part de la SEBJ, de l'Hydro-Québec et de la Municipalité de la Baie James.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1990

6. EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires sont garantis par le Gouvernement du Québec pour une somme maximale de 17 100 000 $. Toutefois pour tout emprunt supérieur à 3 000 000 $ la SDBJ doit obtenir une autorisation spécifique du Ministre des Affaires municipales. Au 31 mars 1990, le ministre avait autorisé des emprunts totalisant 3 000 000 $.

7. CAPITAL-ACTIONS

	31 mars 1990	31 décembre 1989
AUTORISÉ		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
ÉMIS ET PAYÉ		
6 000 000 d'actions ordinaires	60 000 000 $	60 000 000 $

Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au Ministre des Finances. L'article 25 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James prévoyait le paiement à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans, d'une somme n'excédant pas 10 000 000 $ pour 1 000 000 d'actions entièrement acquittées de son capital-actions; 6 000 000 d'actions ont été entièrement émises et payées. Le Ministre des Finances a cessé de souscrire le 2 mars 1977.

8. DÉFICIT ACCUMULÉ

Le déficit accumulé de la SDBJ était de 58 885 408 $ en date du 31 mars 1990 et provient principalement de radiations et de dévaluations d'actifs effectuées aux états financiers.

8. DÉFICIT ACCUMULÉ (suite)

Les radiations et les dévaluations cumulées aux états financiers sont de trois ordres et totalisent 68 909 534 $. Le bénéfice d'opération accumulé depuis la création de la SDBJ et ses filiales est de 10 024 126 $. La répartition est la suivante:

Dévaluation pour refléter la valeur de réalisation dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ	
Infrastructures	7 526 955 $
Développement régional	4 768 089
Protection de l'environnement	4 507 019
	16 802 063
Dévaluation d'actifs miniers pour refléter la cession éventuelle desdits actifs, dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ, à d'autres entités gouvernementales	
Somine inc.	19 330 886
Fer Albanel	5 890 070
	25 220 956
Radiation d'actifs miniers suite à l'abandon des projets d'exploration et d'opération minières	
Projet d'exploration	14 357 099
Mine Joe Mann	12 529 416
	26 886 515
Bénéfice d'opération accumulé	
Filiales	(1 153 937)
SDBJ	11 178 063
	10 024 126
	58 885 408 $

KPMG Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1990

9. LIQUIDITÉS (INSUFFISANCE)

	31 mars 1990	31 décembre 1989
Encaisse	721 028 $	95 141 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 893 891	1 900 000
Emprunts bancaires	(2 584 653)	(2 563 638)
	30 266 $	(568 497)$

10. CHANGEMENT DE FIN D'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la société a modifié ses règlements afin de changer la fin de son exercice du 31 décembre au 31 mars.

KPMG Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne

SOMINE INC.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET
ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1990

KPMG Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

4, rue Principale Nord
Amos (Québec)
J9T 2K6

Téléphone (819) 732-5275
Télécopieur (819) 732-0739

La Sarre
Rouyn-Noranda
Val d'Or
Timmins

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
Somine inc.

Nous avons vérifié le bilan de Somine inc. au 31 mars 1990 ainsi que l'état des résultats et déficit pour l'exercice de 3 mois terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice de 3 mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Amos, le 30 juin 1990

SOMINE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1990

Résultats et déficit	1
Bilan	2
Notes complémentaires	3

SOMINE INC.

RÉSULTATS ET DÉFICIT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	3 mois 31 mars 1990	12 mois 31 décembre 1989
VENTE DE DROITS MINIERS		64 316 $
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Taxes et permis	175 $	190
Honoraires	8 653	17 173
	8 828	17 363
BÉNÉFICE NET (PERTE)	(8 828)	46 953
DÉFICIT AU DÉBUT	(254 749)	(301 702)
DÉFICIT À LA FIN	(263 577)$	(254 749)$

SOMINE INC.

BILAN

31 MARS 1990

	31 mars 1990	31 décembre 1989
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	93 452 $	29 137 $
Débiteurs		64 315
Projets d'exploration minière	1	1
	93 453 $	93 453 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	2 100 $	1 325 $
Sommes à payer - Société de développement de la Baie James	104 930	96 877
	107 030	98 202
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE NÉGATIF		
CAPITAL-ACTIONS (note 3)	250 000	250 000
DÉFICIT	(263 577)	(254 749)
	(13 577)	(4 749)
	93 453 $	93 453 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

SOMINE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1990

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La compagnie est constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec. La compagnie qui est inopérante, possède des projets d'exploration minière.

2. PRINCIPALE PRATIQUE COMPTABLE

IMPÔTS SUR LE REVENU

La compagnie est une filiale en propriété exclusive de la Société de développement de la Baie James, une société para-gouvernementale exempte d'impôts, et par conséquent, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

3. CAPITAL-ACTIONS

	31 mars 1990	31 décembre 1989
AUTORISÉ		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
ÉMIS ET PAYÉ		
25 000 actions ordinaires	250 000 $	250 000 $

4. CHANGEMENT DE FIN D'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la compagnie a modifié ses règlements afin de changer la fin de son exercice du 31 décembre au 31 mars.

SOCIÉTÉ DE TOURISME DE LA BAIE JAMES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET
ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1990

KPMG Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

4 ue Principale Nord
A-os (Québec)
J9T 2K6

Téléphone (819) 732-5275
Télécopieur (819) 732-0739

La Sarre
Rouyn-Noranda
Val d'Or
Timmins

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
Société de tourisme de la Baie James

Nous avons vérifié le bilan de la Société de tourisme de la Baie James au 31 mars 1990 et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 mars 1990 selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Amos, le 30 juin 1990

SOCIÉTÉ DE TOURISME DE LA BAIE JAMES

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1990

Bilan	1
Notes complémentaires	2

SOCIÉTÉ DE TOURISME DE LA BAIE JAMES

BILAN

31 MARS 1990

	31 mars 1990	31 décembre 1989
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 $	1 $
Placements (note 3)	200	200
	201 $	201 $
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
AUTORISÉ		
500 000 actions privilégiées, sans droit de vote, dividende non cumulatif de 9 %, rachetables à leur valeur nominale de 10 $ chacune		
500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
ÉMIS ET PAYÉ		
35 000 actions ordinaires	350 000 $	350 000 $
DÉFICIT	(349 799)	(349 799)
	201 $	201 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1990

1. EXISTENCE JURIDIQUE ET RÔLE DE LA SOCIÉTÉ

La société est constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James - 1977 L.R.Q. c.D-8 et est une filiale en propriété exclusive de la Société de développement de la Baie James (SDBJ). Ses activités sont reliées au développement touristique, à l'hébergement et à la restauration. Au cours de l'exercice 1990 aucune activité n'a été enregistrée.

Le 31 décembre 1984, la société a transféré, la presque totalité de ses actifs et de ses dettes à leurs valeurs comptables à sa société mère la SDBJ.

2. PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont destinés à l'actionnaire Société de développement de la Baie James et au Ministre responsable de l'application de la Loi sur le développement de la région de la Baie James, l'Assemblée Nationale du Québec et toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Compte tenu de la décision du conseil d'administration de dissoudre les filiales, nous croyons qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la société mère. Les placements dans chacune des filiales sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

IMPÔTS SUR LE REVENU

Étant une filiale en propriété exclusive d'une société paragouvernementale exempte d'impôt, la compagnie et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

3. PLACEMENTS, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	31 mars 1990	31 décembre 1989
Actions de Les Entreprises de Gestion Mann inc. détenues à 100 %	100 $	100 $
Actions de Les Habitations Somine-Meston inc. détenues à 100 %	100	100
	200 $	200 $

4. CHANGEMENT DE FIN D'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la compagnie a modifié ses règlements afin de changer la fin de son exercice du 31 décembre au 31 mars.

FER ALBANEL LIMITÉE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET
ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1990

KPMG Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

4, rue Principale Nord
Amos (Québec)
J9T 2K6

Téléphone (819) 732-5275
Télécopieur (819) 732-0739

La Sarre
Rouyn-Noranda
Val d'Or
Timmins

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
Fer Albanel limitée

Nous avons vérifié le bilan de Fer Albanel limitée au 31 mars 1990 ainsi que l'état des résultats et du déficit pour l'exercice de 3 mois terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la compagnie, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice de 3 mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Poissant Thibault - Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Amos, le 30 juin 1990

[redacted] Membre de

FER ALBANEL LIMITÉE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1990

Résultats et déficit	1
Bilan	2
Notes complémentaires	3

FER ALBANEL LIMITÉE

RÉSULTATS ET DÉFICIT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

	3 mois 31 mars 1990	12 mois 31 décembre 1989
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Taxes et permis	112 $	134 $
Honoraires	600	1 300
Frais de gestion		2 566
PERTE NETTE	712	4 000
DÉFICIT AU DÉBUT	6 493 323	6 489 323
DÉFICIT À LA FIN	6 494 035 $	6 493 323 $

FER ALBANEL LIMITÉE

BILAN

31 MARS 1990

	31 mars 1990	31 décembre 1989
ACTIF		
FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS (note 2)	1 $	1 $
PASSIF		
BILLETS À PAYER (note 3)		
Société de développement de la Baie James	134 355 $	133 999 $
The Cleveland-Cliffs Iron Company	226 509	226 153
	360 864	360 152
AVANCES (note 3)		
Société de développement de la Baie James	641 210	641 210
The Cleveland-Cliffs Iron Company	624 807	624 807
	1 266 017	1 266 017
	1 626 881	1 626 169
AVANCES DE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES	4 821 718	4 821 718
	6 448 599	6 447 887
AVOIR DES ACTIONNAIRES NÉGATIF		
CAPITAL-ACTIONS (note 4)	10 000	10 000
SURPLUS D'APPORT	35 437	35 437
DÉFICIT	(6 494 035)	(6 493 323)
	(6 448 598)	(6 447 886)
	1 $	1 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

FER ALBANEL LIMITÉE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1990

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La compagnie est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral et est une filiale de Société de développement de la Baie James (SDBJ).

2. PRINCIPALE PRATIQUE COMPTABLE

FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

Puisque les plans de développement et la mise en opération n'est pas prévu dans un délai raisonnable, la compagnie a décidé de radier les frais d'exploration.

3. CONVENTION DES ACTIONNAIRES

Une convention est intervenue, entre les deux actionnaires, mentionnant que toutes les dépenses des futures activités d'exploration jugées désirables par la SDBJ seront financés sans intérêt à part égal entre SDBJ et Cleveland-Cliffs Iron Company. Aucun remboursement de ces avances ne pourra être fait jusqu'à ce que les billets à payer et autres avances dues aux actionnaires ne soient payés au complet.

4. CAPITAL-ACTIONS

	31 mars 1990	31 décembre 1989
AUTORISÉ		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
ÉMIS ET PAYÉ		
1 000 actions ordinaires	10 000 $	10 000 $

5. CHANGEMENT DE FIN D'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la compagnie a modifié ses règlements afin de changer la fin de son exercice du 31 décembre au 31 mars.